

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Guadeloupe

Basse-Terre, le 16 mars 2016

DéAL Guadeloupe

Mission Développement Durable
et Évaluation Environnementale

Nos réf. : DN/LR/JB/LD-R - MDDEE-2016-n° 37

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jérôme BLANCHET

eval-environ.guadeloupe@developpement-durable.gouv.frouv.fr

Tél. 0590 99 35 75 - Fax : 0590 41 04 60

Autorité environnementale

préfet de région

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

Madame la Présidente,

A la date du **15 janvier 2016**, l'Autorité environnementale a reçu pour avis votre dossier relatif au projet suivant : **Pérennisation du réseau d'irrigation entre l'Espérance à Morne-à-l'Eau et la retenue de Letaye au Moule**, enregistré sous le numéro **2016-238 /DEAL/MDD**.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle est également rendue publique sur le site internet de la Déal à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Daniel NICOLAS

Madame la Présidente
Conseil départemental de Guadeloupe
Hôtel du département : - BD du gouverneur général Félix Eboué
97100 BASSE-TERRE

Copie : DAAF